

Procès-Verbal de la réunion du 9 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 9 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M.ORANGE, maire.

Etaient Présents : MM. ORANGE, HOUEL, DUTOT, J.GUERIN MMES FOUBERT et LIVER-CARLESI.

Absent excusé : M JEZEQUEL ;

Absents : MM DAVERTON & RAULT.

Le Procès-Verbal de la dernière de la dernière réunion n'appelant aucune observation, il a été signé par les Membres présents.

Compte administratif 2017 :

Mr Le Maire laisse la parole à Mme E.FOUBERT, doyenne d'âge.

Approbation du compte administratif et affectation du résultat de fonctionnement.

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur M.ORANGE,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de L'exercice 2017 du budget communal, ce jour, à l'unanimité des Membres,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	dépenses de l'année	recettes de l'année	résultat de l'année	résultat antérieur	RESULTAT
Fonctionnement 002	164 845,18 €	188 117,62 €	23 272,44 €	40 217,13 €	63 489,57 €
investissement 001	66 410,54 €	87 649,20 €	21 238,66 €	-39,46 €	21 199,20 €
R A R					30 000,00 €
résultat avant affectation					84 688,77 €
résultat fonctionnement 002					54 688,77 €

Considérant que le seul résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir les besoins de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT de FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	63 489.57 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	8 800.80 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	54 688.77 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE au 31/12/2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0

Compte de gestion du Receveur :

Mr Le Maire présente aux Elus le compte de gestion du Receveur laissant apparaître les mêmes résultats que le compte administratif de la commune.

Après discussion, Les Elus valident le compte de gestion du Receveur et autorisent Mr Le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Taux des 3 taxes :

Mr Le Maire présente à l'Assemblée l'état des taxes communales reprenant les bases prévisionnelles 2018 soit :

Bases prévisionnelles 2018	Aucune hausse	produit
217 600	8.99 %	19 562 €
128 800	8.35 %	10 755 €
36 000	16.55 %	5.958 €
		36.275 €

Après discussion, le Conseil Municipal valide les taux tels qu'ils sont présentés.

Subventions communales

Mr le Maire présente au Conseil un tableau reprenant les subventions sollicitées pour l'année 2018 soit :

	2015	2016	2017	2018
Les Anciens	300 €	300 €	300 €	300 €
FN ATH				
CIO	76 €	76 €	76 €	76 €
Biblio Manne				
Coop Sco	440 €	368 €	370 €	370 €
CCAS	700 €	800 €	560 €	500 €

Après discussion, le Conseil Municipal décide de valider le versement des subventions comme ci-dessus.

Budget primitif 2018

Mr Le Maire présente aux Elus le budget primitif 2018 s'équilibrant en dépenses et recettes soit :

En fonctionnement à la somme de 221 226,77 €

En investissement pour 93 700 €

Après échanges de vue, le budget primitif 2018 est validé par l'Assemblée délibérante.

Bouche incendie et défense incendie

Mr Le Maire informe les Elus du résultat de la visite du SDIS quant au contrôle des débits des différentes bouches à incendie sur la commune.

Une carte a également été établie par le SIDESA reprenant les points d'eau avec un document où figurent les limites de couverture ainsi que les périmètres à prendre en compte, soit 200 m ou 400 m de rayon calculé « à vol d'oiseau » et non par voie routière.

L'ouvrage installé à proximité des lotissements est défectueux ; son remplacement représente la somme de 2 657 € HT.

Après échange de vue, l'Assemblée délibérante décide son changement et autorise Mr Le Maire à solliciter auprès de la DETR une subvention et à signer les pièces relatives à ce dossier.

Questions diverses

- Interrogation d'un élu, que sont devenus les livres de la bibliothèque de Manneville ? ne peut-on pas avoir une bibliothèque offrant les mêmes services que celles du territoire ? cette question sera soulevée auprès de la mairie de Manneville ;
- Les élus déplorent que les communes ou même n'importe quelle structure publique de ne pas posséder le même logiciel afin d'éviter une multiplication de formations par commune ;
- Il a été évoqué de bâcher les espaces entretenus par l'agent d'entretien, d'y planter des vivaces et d'y ajouter le talus face à l'Eglise ;
- Il sera rappelé dans le « quoi de neuf » les règles du bon voisinage ;
- Les travaux dans le cimetière vont être réalisés prochainement ;
- Suite à l'élection de Mme BUFFET en tant que Présidente du SIVOS, certains élus s'inquiètent du temps qu'il lui restera pour le fonctionnement de cette structure ;
- Des informations ont été données suite aux plaintes du comportement des dames de service face aux enfants dans la cantine et des incivilités de certains parents sur le parking de l'école ; il a été retenu des sanctions à appliquer aux enfants si ces derniers manquent de respect aux personnes assurant le service de la cantine ;
- Il a été soulevé le manque d'informations données aux enfants quant au ludi-sport ou autres, des soucis de communications avec le corps enseignant ; une entrevue a eu lieu avec l'inspectrice afin qu'elle prenne conscience des difficultés rencontrées avec la Directrice ; il a été soumis de relancer l'inspectrice pour lui montrer notre insatisfaction sur les échanges entre l'école et les parents si aucune évolution n'est constatée ;

L'ordre du jour étant épuisé à 21h, Mr Le Maire clôt la séance.